



# CERTIFICAT QUALIBAT 2016

L'entité identifiée ci-dessous a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 en vigueur. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.



ACCREDITATION N° 045  
LISTE DES SITES  
ET PORTÉE D'EFFET  
WWW.COFRAC.FR

Numéro AM333  
validité du 11/02/2016  
au 10/02/2017

## Situation administrative et juridique

Date de création : 02/05/2003  
Forme juridique : SARL

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC THIONVILLE

Etablissement : Principal  
Numéro Siret : 448 701 938 00038  
Code NACE : 3900Z

Numéro caisse de congés payés : 35878

Assurance Responsabilité travaux :  
AIG 7 201 416

Assurance Responsabilité civile et environnementale :  
AIG 7201416

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2015

Dénomination sociale : SAT FRANCE SARL

6 RUE CLÉMENT ADER  
ZONE ACTYPOLE  
57970 YUTZ

Téléphone : 03 82 82 34 00 Fax : 03 82 82 62 06  
Portable : 06 09 54 86 38

Responsabilité légale : GLANGE PATRICK CO-GÉRANT

Responsable Technique : CULJKAR CHRISTOPHE

Site internet : www.sat-europe.com  
E-mail : satfrance@sat-europe.com

## Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	96	EFF4	13 500 000	CA8
Dans l'activité	81	EFF4	13 450 000	CA8

## Certification 1552 Traitement de l'amiante

Ces secteurs d'activité sont donnés à titre d'information, sur déclaration de l'entreprise titulaire du présent certificat, suivant la liste établie en Annexe C de la norme NF X 46-011.

Code / étape*	Secteur d'activité	Date d'attribution(*)	Date d'échéance
1552 PROB	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Installations fixes de traitement de l'amiante Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Matériel et équipement de transport	01/01/2016	10/02/2017

\* Abréviations  
PRE : pré-certification ; PROB : certification probatoire

(\*) ou du plus récent renouvellement

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises", promulguées par l'arrêté interministériel du 14 décembre 2012. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Richard THOMAS

Le Président de Qualibat

Alain MAUGARD